

COMMUNE DE
B E X



MUNICIPALITÉ

Rue Centrale 1
Case postale 64

1880 Bex

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

Réponse n° 2020/11

**de la Municipalité à l'interpellation du conseiller communal
Christophe Grand au nom du groupe « Socialiste » intitulée
« Qu'en est-il du chlorothalonil dans les eaux sous-terraines
de notre commune et de la région ? »**

Bex, le 7 octobre 2020

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet de l'interpellation

Au cours de la séance du Conseil communal du 24 juin 2020, Monsieur Christophe Grand développait au nom du groupe « Socialiste » les arguments suivants à l'appui de son interpellation :

Interpellation Christophe Grand au nom du groupe socialiste

Qu'en est-il du chlorothalonil dans les eaux sous-terraines de notre commune et de la région ?

Dans cette période de déconfinement progressif lié à la pandémie de la Covid, il est temps de réfléchir à nos priorités sociales, écologiques, sanitaires et économiques. Si un enseignement peut être tiré de cette crise, c'est que dans notre monde globalisé, très axé sur la rentabilité immédiate et la production en masse, on a trop oublié notre fragilité biologique et notre appartenance à une planète que l'on ne peut pas exploiter et complètement maîtriser à notre guise, et qui peut nous jouer de mauvais tour. Il y a peut-être là une leçon d'humilité à prendre.

Dans ce sens, il est important de réfléchir à consommer plus « local » et à défendre des « circuits courts de consommation ». Mais il est aussi important de produire et de consommer en s'assurant que notre manière de faire ne nuise pas à notre santé, ni à celle de notre environnement.

Or, il est inquiétant d'apprendre le 1er mai par la presse qu'un « tous-ménages reçu quelques jours auparavant par les administrés de Bourg-en-Lavaux a donné à l'eau potable un petit arrière-goût chimique. Les dernières analyses sur le territoire communal ont révélé une concentration de métabolites du chlorothalonil dépassant la valeur admise par l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable». Le seuil de tolérance fixé en août 2019 par la Confédération dans son ordonnance est de 0,1 microgramme par litre pour les métabolites de chlorothalonil. L'eau de Bourg-en-Lavaux en contient 6 fois plus. Rappelons que le chlorothalonil est un fongicide chimique utilisé de manière régulière dans la viticulture mais aussi dans l'agriculture, commercialisé entre autre par SYNGENTA depuis les années 70 et finalement, depuis le 1er janvier 2020, est interdit en Suisse. Les Communes ont deux ans au maximum pour mettre leur réseau d'eau en conformité.

Le Canton de Vaud a alerté ses Communes agricoles en mai 2019 sur cette problématique. Pas encore dans le rouge à l'époque, Bourg-en-Lavaux avait alors convoqué ses vigneron, nous dit-on, pour leur rappeler le plan de zones des sources et leur demander de limiter l'usage de ce pesticide décrié. Il a été classé par l'OMS comme potentiellement cancérigène pour

l'homme, mais présente aussi un risque élevé pour les amphibiens et les poissons et donc pour la biodiversité. Les métabolites qui ont été décelés dans nos eaux potables et pour lesquels la Confédération exige aujourd'hui des mesures d'assainissement s'y trouvent probablement depuis longtemps et ont dès lors été ingérés par la population pendant des années, avec un impact sur la santé publique qu'il est difficile voire impossible d'évaluer.

Le 12 mai 2020 on apprenait de plus par un communiqué de presse que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a procédé à une première estimation de la pollution des eaux souterraines à l'échelle nationale dont il ressort que plusieurs métabolites du chlorothalonil dépassent la concentration admise dans de vastes parties du Plateau et sont ainsi à l'origine d'une pollution considérable (sic). Le tableau accompagnant cette information indique que notre région est aussi touchée.

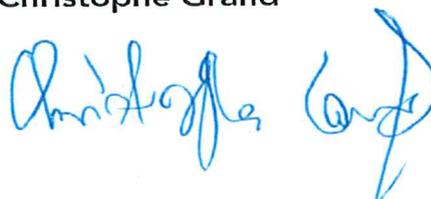
On parle aujourd'hui du chlorothalonil. De fait, nombreux pesticides font polémique depuis quelques années : néonicotinoïdes tueurs d'abeilles, chlorpyrifos toxique pour le système nerveux et perturbateur endocrinien, glyphosate probablement cancérigène... Certains d'entre eux ont déjà été retirés du marché, mais d'autres continuent à être utilisés, sous la pression de l'industrie agrochimique. Nous avons affaire à un problème global : on a mis sur le marché un grand nombre de produits (environ 350), alors que l'on n'était visiblement pas en mesure d'évaluer correctement leur impact sur la santé et l'environnement. Et les producteurs les ont utilisés en toute bonne foi.

Après cette introduction, permettez-moi de poser les questions suivantes :

1. **Avez-vous été effectivement alerté par le Canton en mai 2019 et si oui, quelle a été alors votre attitude ?**
2. **Pouvez-vous nous dire si l'eau de la commune de Bex, a été testée et si elle contient du chlorothalonil ou ses métabolites ?**
3. **Si non, des tests sont-ils prévus et le cas échéant, quand les résultats seront-ils disponibles ?**
4. **Une information est-elle prévue pour la population sur ce sujet par la municipalité ?**
5. **Sur la carte de l'OFEV, on peut voir des points rouges, démontrant une contamination dans le Chablais. De quelles sources d'eau potable s'agit-il ?**
6. **S'il y a un excès de chlorotalonil, quel plan d'assainissement est prévu et qui devra le financer ?**
7. **Peut-on savoir si les contaminations proviennent de la viti-agriculture uniquement ou si cela peut aussi être une contamination des eaux souterraines par le site chimique de Monthey ?**
8. **De manière plus générale, n'est-il pas temps, par souci d'exemplarité de proposer que tout le domaine public cultivé de la commune se reconvertisse au bio ?**

Bex juin 2020

Christophe Grand



2. Préambule

Pour répondre à cette interpellation, nous évoquons les éléments suivants, en rappelant toutefois que selon l'institut Suisse des Sciences et Technologies de l'Eau « Les dépassements du seuil fixé de métabolites du chlorothalonil pour l'eau potable sont surtout à craindre **dans les nappes phréatiques dont le bassin versant comporte des cultures en plein champ** ».

Pour rappel, les eaux de la Commune de Bex sont contrôlées périodiquement selon un plan validé (fin 2019) par l'office de la consommation (OFCO). Ces analyses comprennent des contrôles chimiques et bactériologiques des sources et de l'eau délivrée sur la Commune de Bex.

1. Avez-vous été effectivement alerté par le Canton en mai 2019 et si oui, quelle a été alors votre attitude ?

Nous n'avons pas été alertés pas le Canton en mai 2019.

Relevons que cette problématique touche les communes alimentées par des sources susceptibles d'être contaminées par des fongicides, ce qui n'est pas le cas des sources bellerines (voir point 7).

Toutes nos sources sont contrôlées régulièrement avec des analyses bactériologiques et chimiques et répondent aux exigences de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD).

2. Pouvez-vous nous dire si l'eau de la commune de Bex, a été testée et si elle contient du chlorothalonil ou ses métabolites ?

Au vu de la situation géographique de ses captages, aucune recherche de métabolites du style R471811, n'a été jugé nécessaire (élément confirmé par notre Hydrogéologue, le Prof. Aurèle Parriaux).

3. Si non, des tests sont-ils prévus et le cas échéant, quand les résultats seront-ils disponibles ?

Le service cantonal a déjà effectué plusieurs analyses sur le territoire communal, donnant des résultats négatifs à la présence de chlorothalonil.

Toutes nos sources seront contrôlées par le Canton l'an prochain.

4. Une information est-elle prévue pour la population sur ce sujet par la Municipalité ?

Rien n'est prévu pour l'instant, mais le résultat des analyses chimiques de chaque source est communiqué sur le site internet de la commune.

Il faut être conscient que le niveau des analyses actuelles atteint une précision dont les impacts sont encore difficiles à mesurer. Même les spécialistes ne s'accordent pas sur les types de marqueurs, les seuils et les niveaux à respecter pour chaque métabolite mesuré.

5. Sur la carte de l'OFEV, on peut voir des points rouges démontrant une contamination dans le Chablais. De quelles sources d'eau potable s'agit-il ?

Il s'agit d'un puits de secours dans la nappe de la plaine du Rhône, exploité de manière exceptionnelle par une commune du Chablais valaisan.

6. S'il y a un excès de chlorothalonil, quel plan d'assainissement est prévu et qui devra le financer ?

Aucun traitement spécifique à la concentration de métabolites du chlorothalonil n'est encore identifié. Les ultra-violetts (UV), l'ozonation ou le charbon actif donnent des résultats satisfaisants pour les métabolites phénolés mais restent peu efficaces pour les métabolites sulfoniques (R471811).

La dilution avec d'autres eaux est, à notre avis, la meilleure solution pour rester en dessous des seuils tolérés (0.1 mug/l).

7. Peut-on savoir si les contaminations proviennent de la viti-agriculture uniquement ou si cela peut aussi être une contamination des eaux souterraines par le site chimique de Monthey ?

Ces « pollutions » ne concernent pas la Commune de Bex. Aucune recherche n'a été menée.

L'occasion nous est donnée de rappeler que les sources principales de la Commune de Bex se situent en aval de Solalex à plus de 1'300 m d'altitude et les plus basses, les captages des Monts, à 850 m en zone forestière. Dans les deux cas, ces zones ne sont pas concernées par le phénomène « d'actualité » de concentration de métabolites du chlorothalonil.

8. De manière plus générale, n'est-il pas temps, par souci d'exemplarité, de proposer que tout le domaine public cultivé de la commune se reconvertisse au bio ?

Les parcelles communales agricoles sont mises en location par contrat de bail à ferme et sont exploitées par des locataires contraints de respecter les normes en vigueur.

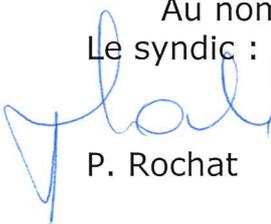
Le solde du domaine public n'a jamais été traité au chlorothalonil.

3. Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- d'accepter la réponse n° 2020/11 à l'interpellation du conseiller communal Christophe Grand au nom du groupe « Socialiste » intitulée « Qu'en est-il du chlorothalonil dans les eaux sous-terraines de notre commune et de la région ? ».

Nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  P. Rochat
Le secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex, featuring a central shield with a crown on top, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE BEX' and 'LIBERTE PATRIE'.

Municipal responsable :

M. Emmanuel Capancioni